



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé
Advantage
Bob Martin
Fleegard
EVANCE FOR CATS AND KITTENS
EVANCE FOR DOGS AND PUPPIES
Top Drop
ADVANTAGE CAT+RABBIT
ADVANTAGE 40 CATS/DOGS/RABBITS
Advantage chat spot on
JOHNSONS FÜR FLÖHE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : médicament vétérinaire
substance/du mélange inachevé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Bayer HealthCare SAS
220 Avenue de la Recherche
F-59120 LOOS
Tél.: 01.49.06.56.00
Mail: bah-fds-france@bayer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: 01.45.42.59.59 (ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH (conformément CE 1272/2008):

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë, Inhalation, Catégorie 4 (H332)
Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité, Catégorie 1 (H400)
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, Catégorie 1 (H410)

1/21



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH (conformément CE 1272/2008):



Attention

Mentions de danger:

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

100-51-6 alcool benzylique

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange au sens du règlement (CE) 1907/2006.

Composants dangereux

alcool benzylique

Concentration [Pourcentage de poids] ≥ 70 - < 90

No.-CAS: 100-51-6

Nom du CAS: Benzenemethanol



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

No.-EINECS: 202-859-9

No.-Index: 603-057-00-5

Classification SGH:



Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Eye Irrit. 2 H319

Carbonate de propylène

Concentration [Pourcentage de poids] ≥ 10 - < 20

No.-CAS: 108-32-7

Nom du CAS: 1,3-Dioxolan-2-one, 4-methyl-

No.-EINECS: 203-572-1

No.-Index: 607-194-00-1

Classification SGH:



Eye Irrit. 2 H319

imidacloprid (ISO)

Concentration [Pourcentage de poids] $\geq 2,5$ - < 10

No.-CAS: 138261-41-3

Nom du CAS: 2-Imidazolidinimine, 1-((6-chloro-3-pyridinyl)methyl)-N-nitro

No. ELINCS: 428-040-8

Synonymes: Preventol TM, Confidor

No.-Index: 612-252-00-4

Classification SGH:



Acute Tox. 4 H302

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Facteur M: 1.000

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation: Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Symptômes/effets aigus les plus importants

Symptômes: Pas d'information disponible.

Risques: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Chlorure d'hydrogène gazeux Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Information supplémentaire: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Prévoir une ventilation/aération adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ramasser par un moyen mécanique et verser dans des récipients étiquetés, pouvant se fermer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Conseils supplémentaires: Pas de précautions spéciales requises.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation:

Éviter la formation d'aérosols. Ne manipuler le produit que sous aspiration locale. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour le stockage il faut prévoir des entrepôts appropriés offrant des capacités d'emménagement suffisantes. Lors de la manipulation, respecter les règlements officiels pour éviter la pollution de l'eau par le produit.

Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

On ne dispose pas d'indications.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Preventol TM	138261-41-3	FOURN	0,7 mg/m ³	
p-Cresol, 2,6-di-tert-butyl-	128-37-0	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information	Valeurs limites indicatives			



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

supplémentaire

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	L'exposition à court terme, Aigu - effets locaux	110 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	L'exposition à court terme, Aigu - effets locaux	110 mg/m ³ 27 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	L'exposition à court terme, Aigu - effets locaux	40 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	L'exposition à court terme, Aigu - effets locaux	20 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	27 mg/m ³ 5,4 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
	l'eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Communiqué sporadiques	2,3 mg/l
	l'eau douce sédiment	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Sol	0,456 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Protection respiratoire conseillée: masque intégral avec filtre ABEK-ST (ABEK-P3)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Protection des mains:

Protection des mains: Gants de protection contre les produits chimiques en Baypren, Nitril caoutchouc ou PVC porter
Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination. Conseil: Elimination des gants après une utilisation unique.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène:

Respecter les règles de pureté (GMP) valables pour la fabrication des médicaments!

Les autres mesures protectives:

Porter un équipement de protection adéquat.
Le port de protection personnelle est obligatoire pour toute manipulation des produits en vrac sans emballage et en cas d'avarie, si l'exposition à la substance active ou aux composants dangereux est prévisible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	liquide
Couleur:	jaune, brun, clair
Odeur:	légère
Point d'écoulement:	-28 - -25 °C
Point/intervalle d'ébullition:	207 °C à 1.013 hPa
Densité:	1,098 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente:	Non applicable
Pression de vapeur:	2 hPa à 20 °C 9 hPa à 50 °C

Règlement (CE) n°
440/2008, annexe, A.4

Viscosité, dynamique:	On ne dispose pas d'indications.
Viscosité, cinématique:	On ne dispose pas d'indications.
Temps d'écoulement:	28,7 s à 20 °C à 3 mm buse
Tension superficielle:	On ne dispose pas d'indications.
Hydrosolubilité:	On ne dispose pas d'indications.
Solubilité(s):	On ne dispose pas d'indications.
pH:	env. 6,4 à 10 g/l (20 °C)
Corrode les métaux:	On ne dispose pas d'indications.

ISO 2431



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	alcool benzylique log Pow: 1,05 Carbonate de propylène log Pow: -0,48 à 25 °C imidacloprid (ISO) log Pow: 0,57 à 21 °C	OECD 107
Température d'inflammation:	415 °C	DIN 51794
Point d'éclair:	98,9 °C	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable	
Limites d'explosivité:	alcool benzylique supérieure: 13 %(V) inférieure: 1,3 %(V) Carbonate de propylène supérieure: 14,3 %(V) inférieure: 1,8 %(V)	

9.2 Autres informations

Miscibilité avec de l'eau: non miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

On ne dispose pas d'indications.

Réactions avec l'eau / air:

On ne dispose pas d'indications.

La température d'inflammation:

415 °C DIN 51794

Indice de combustion:

imidacloprid (ISO)

5 à 20 °C Méthode: VDI 2263 Combustion avec apparition de flammes ou projections d'étincelles.

Vitesse de combustion > 45 s/10 cm (méthode CEE A.10)

10.2 Stabilité chimique

On ne dispose pas d'indications.

Décomposition thermique:

Donnée non disponible

Ratio d'explosion de poussières:

Non applicable

Classe d'explosibilité de poussière:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Non applicable

Sensibilité aux chocs:

Donnée non disponible

Réactions dangereuses:

Donnée non disponible

Propriétés explosives:

On ne dispose pas d'indications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

la capacité de déflagration:

On ne dispose pas d'indications.

Feu couvant:

On ne dispose pas d'indications.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

Energie minimale d'ignition:

Donnée non disponible

Propriétés comburantes:

On ne dispose pas d'indications.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter:

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Évaluation toxicologique:

alcool benzylique

Effets aigus: Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.

Carbonate de propylène

Effets aigus: Un effet toxique aiguë ne est pas prévu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

imidacloprid (ISO)

Effets aigus: Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par inhalation.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations sur la toxicité:

alcool benzylique

Absorption par la peau possible

En cas d'inhalation:

irritations

Insuffisance respiratoire

Toux

En cas d'ingestion:

Vomissements

Nausée

Irritation des muqueuses, après ingestion, dans la bouche, le pharynx, l'oesophage et le tube digestif

Toxicité systémique

Mal de tête

Nausée

Troubles du système nerveux central

Convulsions

Perte de conscience

l'arrêt de la respiration

Toxicité aiguë par voie orale:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

DL50 Rat, femelle: 1.742 mg/kg

alcool benzylique

DL50 Rat, mâle: 1.620 mg/kg

Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Carbonate de propylène

DL50 Rat: 32.100 mg/kg

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

imidacloprid (ISO)

DL50 Rat: 424 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

CL50 Rat: > 2,415 mg/l, 4 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

poussières/brouillard/aérosol
Nocif par inhalation.

alcool benzylique

Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Carbonate de propylène

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/8h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

imidacloprid (ISO)

CL50 Rat: > 5,323 mg/l, 4 h

poussières/brouillard/aérosol

Peut être nocif par inhalation.

Méthode: OECD 403

Toxicité aiguë par voie cutanée:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Peut être nocif par contact cutané.

alcool benzylique

DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

Carbonate de propylène

DL50 Lapin: > 20.000 mg/kg

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

imidacloprid (ISO)

DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

On ne dispose pas d'indications.

Corrosivité:

On ne dispose pas d'indications.

Irritation de la peau:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation de la peau:

alcool benzylique

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Méthode: OECD 404

Carbonate de propylène

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OECD 404

imidacloprid (ISO)

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Lapin

Résultat: Irritation des yeux

alcool benzylique

Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Méthode: OECD 405

Carbonate de propylène

Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Méthode: OECD 405

imidacloprid (ISO)

Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

type d'essai: Sensibilisation cutanée Cochon

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

alcool benzylique

Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Carbonate de propylène

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

imidacloprid (ISO)

type d'essai: Sensibilisation cutanée Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Phototoxicité:

On ne dispose pas d'indications.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:

alcool benzylique

NOAEL 400 mg/kg

Rat

Durée d'exposition: 90 jours

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

alcool benzylique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

alcool benzylique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

imidacloprid (ISO)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration:

On ne dispose pas d'indications.

Génotoxicité in vitro:

alcool benzylique

Test de Ames

Résultat: négatif

imidacloprid (ISO)

Test de Ames

Résultat: négatif

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo:

alcool benzylique

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Carbonate de propylène

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

imidacloprid (ISO)

Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices laissant présager un effet génotoxique.

Cancérogénicité:

imidacloprid (ISO)

Résultat: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Fertilité:

imidacloprid (ISO)

Résultat: Les expérimentations sur les animaux n'ont pas permis de mettre en évidence des effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité pour le développement:

alcool benzylique

Résultat: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

imidacloprid (ISO)

Résultat: L'expérimentation animale n'a fourni aucun signe permettant de déduire un effet néfaste sur le développement.

Expérience chez l'homme:

On ne dispose pas d'indications.

Neurotoxicité:

On ne dispose pas d'indications.

Symptômes neurologiques:

On ne dispose pas d'indications.

Effet pharmaceutiques:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Agent antiparasitaire

imidacloprid (ISO)

Insecticide

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique

alcool benzylique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques.

Carbonate de propylène

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

imidacloprid (ISO)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

> 105 ppm

Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

alcool benzylique

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 10 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Durée de l'essai: 96 h

Carbonate de propylène

Essai en statique: CL50 env. 5.300 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

Méthode: DIN 38412

imidacloprid (ISO)

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 237 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

Carbonate de propylène

Essai en statique CE50 > 500 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée de l'essai: 48 h

imidacloprid (ISO)

CE50 85 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée de l'essai: 48 h

Toxicité pour les algues:

Carbonate de propylène

Essai en statique > 500 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

Méthode: DIN 38412

imidacloprid (ISO)

CE50 > 100 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

CE50 > 10 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

Toxicité pour les bactéries:

alcool benzylique

CE50 71,4 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)

Durée de l'essai: 0,5 h

Carbonate de propylène

CE20 > 800 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Espèce utilisée pour le test: bactéries de boue actives
Durée de l'essai: 0,5 h
Méthode: ISO 8192

imidacloprid (ISO)

CE50 > 10.000 mg/l

Espèce utilisée pour le test: bactéries de boue actives
Méthode: OECD 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour les organismes terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour autres non-mammifères terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

alcool benzylique

92 - 96 %, 28 jours rapidement biodégradable
Méthode: OECD 301 C

Carbonate de propylène

rapidement biodégradable

Demande Biochimique en Oxygène (DBO):

On ne dispose pas d'indications.

Demande Chimique en Oxygène (DCO):

On ne dispose pas d'indications.

BSB/CSB:

On ne dispose pas d'indications.

Carbone organique dissous (COD):

Carbonate de propylène

90 - 100, ISO 7827

Halogènes organiques (AOX):

Carbonate de propylène

Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

imidacloprid (ISO)

Le produit contient des halogènes organiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Exigence théorique biologique en oxygène:

On ne dispose pas d'indications.

Proportion BSB/ThSB:

Carbonate de propylène

86 %

Le carbone organique total (COT):

On ne dispose pas d'indications.

Elimination physico-chimique:

On ne dispose pas d'indications.

Stabilité dans l'eau:

imidacloprid (ISO)

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 4 à 25 °C

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 7 à 25 °C

demi-vie: env. 1 h 25 °C

pH 9 à 25 °C

Voies de dégradation importantes:

On ne dispose pas d'indications.

Photodégradation:

On ne dispose pas d'indications.

Facteur M:

imidacloprid (ISO)

1.000

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:

Carbonate de propylène

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

imidacloprid (ISO)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau):

alcool benzylique

log Pow: 1,05

Carbonate de propylène

log Pow: -0,48 à 25 °C

imidacloprid (ISO)

log Pow: 0,57 à 21 °C OECD 107

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution environnementale:

On ne dispose pas d'indications.

Tension superficielle:

On ne dispose pas d'indications.

Stabilité dans le sol:

On ne dispose pas d'indications.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Conseils généraux:

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

|| Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés: Les récipients vides non nettoyés sont à traiter comme les matières qu'ils ont contenues.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le classement selon la législation sur les matières dangereuses s'applique au transport des marchandises en vrac. Pour le transport des marchandises finies conditionnées pour la vente, des allègements ou des dérogations spécifiques sont éventuellement possibles en fonction de la réglementation. Dans ces cas, l'étiquetage des marchandises peut différer du classement mentionné ici.

ADR/RID

- 14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRID)
14.3 Numéro d'identification du danger : 90
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

ADNR

- 14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRID)
14.3 Numéro d'identification du danger : 90
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

- 14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID)
14.3 Classe : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

- 14.1 UN Numéro : 3082



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

14.2 Description des marchandises	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID)
14.3 Classe	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes IMDG	:	9
No EMS Numéro	:	F-A
14.5 Polluant marin	:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements RTMD-R/RID/ADR.

Autres informations : Tenir à l'écart des denrées alimentaires

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Autres réglementations:

On ne dispose pas d'indications.

« Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations : 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n°453/2010, Règlement (CE) n°1907/2006, Règlement (CE) n°1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante :

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977)
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal Officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.1

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression
21.07.2017

- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du travail, article L234-3) »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

On ne dispose pas d'indications.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées sous les Chapitres 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.